



Locataire qui doit payer la casse

Par **lola**, le **17/02/2012 à 21:09**

bonjour voici le probleme on chauffe avec une cheminée tout en laissant la chaudiere en route et voila que l'eau chaude ne coule plus le chauffagiste viens pour nous dire que la chaudiere est foutu et que les tuyaux sont gelées notre proprietaire viens voir les degats et nous dis que l'on a pas mis assez fort le thermostat donc son assurance prend tout en charge mais il nous dit de payer la franchise en a t'il le droit merci de me repondre lola

Par **cocotte1003**, le **18/02/2012 à 11:58**

Bonjour, vous devez veiller au bon entretien de l'appartement et en conséquence faire en sorte de vérifier que l'isolation des tuyaux est suffisante, cordialement

Par **lola**, le **18/02/2012 à 13:07**

meri de votre reponse si j'ai bien compris c'est a nous de payer